

24 JAN. 2014

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
OBJET DE LA DEMANDE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 20 janvier 2014, une enquête publique qui sera ouverte du **jeudi 27 février 2014 au vendredi 28 mars 2014 inclus**, dans la commune de MONTIGNY-LENGRAIN la demande d'autorisation d'exploiter une amidonnerie-proteinerie de pois protéagineux, route de Compiègne, sur le territoire de la commune de MONTIGNY-LENGRAIN présenté par la société ROQUETTE Frères dont le siège social est situé rue de Beaupré à LESTREM (62136).

Le projet consiste notamment en l'exploitation d'une amidonnerie-protéinerie de pois protéagineux.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie de MONTIGNY-LENGRAIN ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de MONTIGNY-LENGRAIN, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de Jean-François HERLEM, responsable environnement du projet de la société ROQUETTE Frères, route de Compiègne à Montigny-Lengrain (02290), tel : 03-21-63-91-30.

M. Jean-Pierre HOT agronome pédologue, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Alain RODIER, responsable sécurité environnement hygiène dans un établissement type seveso, en retraite, a été désigné comme suppléant. M. Jean-Pierre HOT siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Jeu 27 février 2014	9h – 12 h	MONTIGNY-LENGRAIN
Mardi 4 mars 2014	14h30-17h30	MONTIGNY-LENGRAIN
Mercredi 12 mars 2014	16h-19h	MONTIGNY-LENGRAIN
Samedi 22 mars 2014	9h-12h	MONTIGNY-LENGRAIN
Vendredi 28 mars 2014	15h-18h	MONTIGNY-LENGRAIN

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de MONTIGNY-LENGRAIN et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le responsable d'unité,

Thomas BOSSUYT

